



2026-2032

PROJET EDUCATIF



SOMMAIRE

Préambule	2
I) Les objectifs du projet éducatif	2
1. Publics concernés	2
II) Les fondements du projet	2
III) Les principes éducatifs	3
IV) Les axes éducatifs	3
1. Assurer un avenir maîtrisé pour réussir demain	3
a) Le développement personnel	3
b) Transmettre les règles de vie en société	4
c) Préserver la santé et la sécurité	4
d) Respecter l'individualité	4
e) Prendre en compte les besoins et les rythmes	4
f) Développer l'autonomie	4
g) Apprendre le respect	5
h) Favoriser l'épanouissement de l'enfant	5
2. Améliorer le fonctionnement de la restauration scolaire	5
3. Maintenir et renforcer les moyens dédiés à l'ACM et à la crèche	5
4. Mettre en place un Conseil municipal d'enfants	6
V) Les structures municipales	6
1. La petite enfance (0-3 ans)	6
2. Les Accueils Collectifs de Mineurs (3 à 14 ans)	7
3. La vie scolaire (maternelle et élémentaire)	8
VI) Évaluation	8
1. Les activités et projets	8
2. Les équipes	8
3. Les usagers	9
VII. Conclusion	9
Annexes :	9



Préambule

Le nouveau projet éducatif du service Enfance-Jeunesse de la commune de Villieu-Loyes-Mollon, qui compte environ 3 900 habitants, est le fruit d'une réflexion collective menée par les élus. Ceux-ci s'engagent à améliorer la prise en charge globale de la jeunesse.

Une commission jeunesse a été créée. Elle se réunira régulièrement et produira des comptes rendus afin de clarifier les idées, construire des actions concertées en amont du conseil municipal et gagner en efficacité. Elle aura également pour mission de structurer les actions, définir les rôles de chacun, prioriser les travaux et organiser les modalités de communication au sein de la commission.

Les valeurs portées par les élus et les services municipaux seront partagées avec les professionnels, afin d'assurer leur mise en œuvre auprès des parents, des enfants et des jeunes, dans les différents lieux d'accueil existants. De nouvelles actions et structures pourront venir enrichir ce projet éducatif dans les années à venir.

Ce document constitue un cadre de référence en matière de valeurs et d'objectifs éducatifs. Il vise à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, tout en accompagnant les responsables d'établissements dans l'élaboration de leur projet pédagogique.

Dans la mesure où l'enfant peut s'investir librement dans des projets individuels et/ou collectifs, de durée variable, il pourra réinvestir les compétences acquises en famille ou à l'école. Cela contribuera à renforcer ses savoir-faire, ses moyens d'expression et la cohérence entre ses différents temps de vie.

I) Les objectifs du projet éducatif

Ce projet éducatif permet de :

- Préciser les intentions de la municipalité à l'égard du public concerné ;
- Définir les valeurs, principes et orientations de la commune ;
- Garantir la cohérence et la mise en œuvre des actions.

1. Publics concernés

Ce document s'adresse à :

- Aux familles ;
- L'ensemble des équipes éducatives de la municipalité : agents, directeurs d'ACM, personnels de crèche, éducateurs de jeunes enfants, ATSEM, intervenants pédagogiques, animateurs, stagiaires, personnels du temps méridien, etc. ;
- Les partenaires institutionnels : CAF, SDJES (ex-DRDJCS), chefs d'établissement, Éducation nationale.

II) Les fondements du projet

Le projet éducatif repose sur des axes structurants, destinés à être déclinés dans les projets pédagogiques des différentes structures, afin d'assurer une cohérence à l'échelle de la commune et du territoire.

L'équipe municipale s'appuie sur des valeurs fondamentales :

transparence, respect, intégrité et proximité.



Orientations prioritaires

- Assurer un avenir maîtrisé pour préparer demain (sécuriser, piloter, agir) ;
- Améliorer le fonctionnement de la restauration scolaire (équipements, qualité des repas, aménagement des espaces) ;
- Maintenir et renforcer les moyens alloués à l'ACM et à la crèche pour les temps périscolaires et extrascolaires ;
- Mettre en place un Conseil municipal d'enfant.

La qualité de l'accueil constitue une priorité, notamment à travers le développement d'actions de soutien à la parentalité.

L'objectif est d'accompagner chaque enfant vers l'épanouissement et une vie d'adulte sereine, en lui offrant un cadre sécurisant fonder sur la confiance, le respect et la bienveillance.

Les acteurs du projet éducatif s'inscrivent dans une dynamique partenariale avec le tissu associatif et les services de la commune. Ils veillent à garantir l'accueil de **tous les enfants, sans distinction**.

III) Les principes éducatifs

La famille constitue le premier acteur de l'éducation de l'enfant. La commune agit en complémentarité, en soutenant les parents dans leur rôle.

Les structures d'accueil doivent être des lieux :

- D'épanouissement ;
- D'apprentissage ;
- De socialisation.

Cette mission est portée par l'ensemble des adultes intervenant auprès des enfants et des jeunes.

IV) Les axes éducatifs

1. Assurer un avenir maîtrisé pour réussir demain

(Sécuriser, piloter, agir)

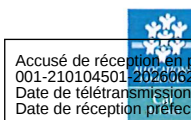
Cet axe vise à structurer les actions éducatives afin de garantir un accompagnement cohérent, sécurisé et adapté aux besoins des enfants et des jeunes.

a) Le développement personnel

Le développement personnel a pour objectif de favoriser l'épanouissement et le bien-être de chaque individu tout au long de sa vie.

Il s'agit d'accompagner l'enfant dans :

- La connaissance de lui-même ;
- La confiance en ses capacités ;
- Le respect de soi et des autres ;



- Sa capacité à évoluer en harmonie avec son environnement.

b) Transmettre les règles de vie en société

La vie en collectivité repose sur des règles communes, garantes des droits et des devoirs de chacun. Ces règles permettent de structurer le groupe et de favoriser le vivre-ensemble.

L'adulte en est le garant et veille à leur compréhension et à leur respect. Les structures d'accueil ne sont pas uniquement des lieux de garde : elles participent pleinement à l'éducation des enfants.

En cas de difficulté, les familles sont associées afin d'accompagner l'enfant dans la compréhension et le respect du cadre de vie collectif.

c) Préserver la santé et la sécurité

La santé et la sécurité constituent des besoins fondamentaux, indispensables au bon développement de l'enfant.

Elles sont prises en compte dans toutes leurs dimensions : physique, affective et psychologique, et guident l'ensemble des pratiques professionnelles au sein des structures.

Dans le cadre de notre engagement en matière de santé et sécurité, une attention particulière sera portée à la sensibilisation aux usages numériques. Les enfants seront accompagnés pour adopter des pratiques responsables face aux écrans et pour comprendre les enjeux liés à Internet, notamment :

- La prévention du cyberharcèlement ;
- L'usage raisonné et équilibré des outils numériques ;
- Les bons réflexes de sécurité en ligne.

Les équipes de l'ACM, ainsi que le CME, pourront être mobilisées comme acteurs relais pour proposer des ateliers ludiques et adaptés, favorisant une compréhension concrète et accessible de ces enjeux essentiels pour les enfants d'aujourd'hui.

d) Respecter l'individualité

Chaque enfant est accueilli dans le respect de son identité, de son histoire, de sa personnalité et de ses émotions.

Les équipes veillent à reconnaître et valoriser les singularités de chacun, dans une approche bienveillante et inclusive.

e) Prendre en compte les besoins et les rythmes

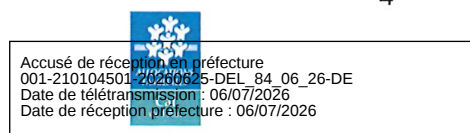
L'environnement proposé doit respecter les besoins et les rythmes propres à chaque enfant.

Pour se construire, l'enfant a besoin de repères clairs, de règles et d'un cadre sécurisant. Les adultes accompagnent son développement en posant des repères adaptés à son âge et à son évolution.

f) Développer l'autonomie

L'acquisition de l'autonomie est une étape essentielle du développement.

Les équipes accompagnent chaque enfant dans ce processus, en tenant compte de son âge, de ses capacités et de son rythme, afin de lui permettre de devenir progressivement acteur de ses choix.



g) Apprendre le respect

Le respect est une valeur fondamentale, qui s'exprime à plusieurs niveaux :

- Respect de soi ;
- Respect des autres ;
- Respect de l'environnement, qu'il soit matériel ou naturel.

Les adultes accompagnent les enfants dans l'apprentissage de ces valeurs au quotidien.

h) Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Les structures doivent être des lieux accueillants, stimulants et sécurisants.

Les activités proposées visent à répondre aux besoins et aux attentes des enfants, tout en favorisant leur curiosité, leur créativité, leur engagement et leur dépassement de soi.

2. Améliorer le fonctionnement de la restauration scolaire

Cet axe vise à faire du temps méridien un moment éducatif à part entière.

Il s'agit notamment de :

Sensibiliser les enfants aux notions d'hygiène et de santé ;

Encourager la découverte de nouvelles saveurs et l'ouverture alimentaire ;

Développer la conscience de l'environnement et des enjeux liés au développement durable (notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire).

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'accueil sur ce temps, souvent court et potentiellement générateur de bruit et de stress. Des améliorations seront envisagées concernant l'organisation, les espaces et les conditions d'accueil.

Un projet de fonctionnement spécifique au temps méridien sera élaboré afin de définir clairement les rôles et missions de chaque intervenant.

Une réflexion pourra également être menée sur la politique tarifaire afin de garantir l'accessibilité pour tous.

3. Maintenir et renforcer les moyens dédiés à l'ACM et à la crèche

La commune de Villieu-Loyes-Mollon consacre un budget spécifique au service Enfance-Jeunesse, indispensable au bon fonctionnement des structures et à la mise en œuvre des actions éducatives.

Ce budget est élaboré chaque année par la direction de l'accueil de loisirs, en lien avec l' élu en charge de la jeunesse, afin de définir et valider les actions à mener.

La commune bénéficie du soutien de plusieurs partenaires financiers, notamment la CAF de l'Ain, dans le cadre de conventions établies. D'autres partenaires institutionnels peuvent également contribuer au financement de projets spécifiques (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département, intercommunalité, etc.).



La participation des familles est fixée par le conseil municipal, selon une grille tarifaire adaptée et progressive, tenant compte du quotient familial.

Des contributions spécifiques peuvent être demandées, notamment des frais de dossier liés à l'inscription ou à certains services particuliers.

4. Mettre en place un Conseil municipal d'enfants

La commune souhaite instaurer un Conseil municipal d'enfants (CME), en lien avec les établissements scolaires.

Instance de démocratie participative, le CME a pour objectifs de :

- Encourager l'engagement citoyen des jeunes ;
- Développer leur sens des responsabilités ;
- Favoriser l'expression, l'écoute et le débat ;
- Permettre la construction et la réalisation de projets utiles à la collectivité.

Les enfants seront amenés à proposer, défendre et mettre en œuvre des projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie et du vivre-ensemble.

Le CME permettra également aux élus et aux habitants de mieux prendre en compte la parole des enfants et d'accompagner les évolutions de la société.

Le mandat des jeunes conseillers est fixé à deux ans. Il leur offre l'opportunité de développer des compétences citoyennes, individuelles et collectives, en cohérence avec les valeurs de la commune.

Dans ce cadre, des rencontres et visites d'institutions pourront être organisées (institutions nationales, lieux de décision publique), ainsi que des actions pédagogiques en lien avec leur engagement.

V) Les structures municipales

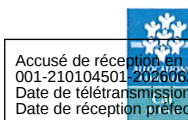
1. La petite enfance (0-3 ans)

La commune propose une micro-crèche municipale d'une capacité de 12 places. Il s'agit d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) fonctionnant en journée, accueillant les enfants dès l'âge de 10 semaines et jusqu'à 4 ans.

La structure est agréée par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain. Une évolution vers le dispositif de Prestation de Service Unique (PSU) sera mise en œuvre.

Conformément au cadre réglementaire et en lien avec le projet éducatif municipal, la micro-crèche a pour mission de :

- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ;
- Accompagner leur développement ;
- Contribuer à leur éducation dans le respect de l'autorité parentale ;
- Soutenir les familles dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.



Types d'accueil proposés :

- **Accueil régulier** : contractualisé, avec réservation de créneaux fixes ;
- **Accueil occasionnel** : selon les besoins et les disponibilités ;
- **Accueil d'urgence** : temporaire, pour répondre à des situations imprévues (durée limitée).

Équipe encadrante :

- Une directrice, éducatrice de jeunes enfants ;
- Des professionnelles qualifiées (auxiliaires de puériculture ou titulaires du CAP Petite Enfance).

Le taux d'encadrement est conforme à la réglementation en vigueur.

L'équipe élabore des projets pédagogiques et des actions d'éveil en cohérence avec les valeurs municipales et les besoins observés chez les enfants. Une relation de confiance avec les familles est privilégiée, dans une démarche de coéducation.

Des actions de partenariat pourront être développées avec les assistantes maternelles et les acteurs locaux de la petite enfance.

2. Les Accueils Collectifs de Mineurs (3 à 14 ans)

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) constitue un espace éducatif complémentaire à l'école, favorisant les apprentissages, la socialisation et l'épanouissement des enfants.

Les inscriptions s'effectuent via le portail famille, avec une organisation souple pour les temps périscolaires (matin, soir, restauration) et extrascolaires.

Le fonctionnement est défini dans un projet pédagogique propre à la structure, en cohérence avec les orientations municipales.

Équipe d'encadrement :

- Un(e) directeur(trice) ;
- Une assistante administrative ;
- Des animateurs diplômés (BAFA/BAFD) ;
- Des animateurs stagiaires ;
- Du personnel d'animation complémentaire selon les besoins.

Activités proposées :

Les programmes d'activités sont organisés par période (mercredis et vacances scolaires) et comprennent :

- Des ateliers créatifs et manuels ;
- Des activités sportives ;
- Des ateliers d'expression ;
- Des grands jeux ;



- Des journées thématiques et événements.

Une collaboration étroite est mise en place entre le service jeunesse, la vie scolaire et les établissements scolaires, notamment grâce à l'utilisation partagée des locaux.

Des réunions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) sont organisées avec les partenaires (écoles, familles, services municipaux) afin d'évaluer les actions et proposer de nouveaux projets.

3. La vie scolaire (maternelle et élémentaire)

La commune dispose d'un groupe scolaire composé :

- D'une école maternelle (5 classes) ;
- D'une école élémentaire (11 classes) ;

Soit un total d'environ 465 élèves.

La vie scolaire constitue un temps essentiel dans le parcours de l'enfant. Les inscriptions sont gérées par le service des affaires scolaires de la mairie.

La commune organise notamment le temps méridien, qui relève de l'accueil collectif de mineurs.

Un travail de coordination est mené afin de renforcer les liens entre les équipes éducatives et les services municipaux, dans une dynamique cohérente et positive.

VI) Évaluation

L'évaluation vise à améliorer en continu la qualité des actions menées, tant par les équipes que pour les usagers.

Elle s'organise autour de trois axes :

1. Les activités et projets

L'évaluation permet de mesurer la pertinence et l'efficacité des actions proposées.

Des indicateurs peuvent être utilisés, tels que :

- Le taux de participation ;
- La satisfaction des enfants et des familles ;
- L'adéquation des contenus et des horaires ;
- L'évolution des enfants (comportement, autonomie, socialisation) ;
- Le respect des règles de vie.

Un bilan est réalisé à la fin de chaque période.

2. Les équipes

La responsable de l'ACM est évaluée annuellement par la Direction Générale des Services, en lien avec les élus.

Cette évaluation porte notamment sur sa capacité à :

Organiser et planifier les activités ;



- Encadrer et animer une équipe ;
- Assurer la gestion administrative et financière ;
- Garantir la sécurité des enfants.

Les équipes d'animation sont également évaluées régulièrement à travers :

- Des entretiens ;
- Des réunions de suivi ;
- L'observation des pratiques professionnelles ;
- L'implication et le positionnement éducatif.

3. Les usagers

Une attention particulière est portée à l'écoute des familles et des enfants.

Pour les enfants, des outils adaptés à leur âge sont privilégiés (échanges, jeux, temps de parole). Pour les familles, des temps d'échange et des enquêtes de satisfaction peuvent être proposés.

Dans le cadre du PEDT, des enquêtes permettront d'identifier les besoins et d'ajuster les actions en conséquence.

VII. Conclusion

La municipalité accorde une attention particulière au bien-être des enfants, des familles et des professionnels du service Enfance-Jeunesse.

Elle s'engage à proposer un accueil de qualité, accessible à tous, respectueux des besoins et du rythme de chaque enfant.

Les structures municipales ont pour vocation d'être des lieux d'épanouissement, d'apprentissage et de découverte, contribuant pleinement au développement de la personnalité et à la construction des citoyens de demain.

Annexes :

Règlements de fonctionnement

Tarifs

Fiche inscriptions/ fiche sanitaire

